



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 11 septembre 2018 à 18h30 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseillère Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est absent :**

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
-------------------------	--------------------

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant 0 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**2018-09-220**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 11 septembre 2018 soit ouverte à 18h30 devant 0 contribuables.

**ADOPTÉE**

**000 Ouverture de la séance**

0.1 Adoption de l'ordre du jour

**100 Sécurité Publique**

1.1 Garage pour équipements de sauvetage hors-route

**200 Transport**

2.1 Appel d'offre 2018-001 – Entretien du réseau routier hivernal 2018-2020

**300 Période de questions**

**400 Fermeture de la séance**



**2018-09-221**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 11 septembre soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

---

Note : Garage pour équipements de sauvetage hors-route : Comme aucun budget n'a été prévu pour ce projet de garage qui est évalué à environ 50 000\$. Comme les équipements (VTT et motoneige) seront livrés vers la mi-octobre, une solution temporaire s'impose. La solution la plus économique réside dans l'isolation de la remorque et un abri temporaire pour abriter la remorque. La remorque sera ensuite chauffée à l'aide d'un radiateur électrique. Nous irons à la recherche de soumission pour l'isolation de la remorque et un abri tempo pouvant abriter la remorque. À présenter à la séance d'octobre.

---

**2018-09-222**

**APPEL D'OFFRE 2018-001 – ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER HIVERNAL**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offre le 23 août 2018 à 11h30;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu seulement une soumission de la part de Carrière Tremblay et fils au montant de 297 958.00\$ pour l'année 2018-2019 et de 309 876.32\$ pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante par rapport au contrat de 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE comme nous avons reçu seulement une soumission, la Loi nous permet de négocier le prix uniquement, sans modifier les éléments au devis;

CONSIDÉRANT QUE une rencontre a eu lieu entre le Maire, le Directeur général et les représentants de Carrière Tremblay et Fils afin de négocier le prix du contrat #2018-001;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont été faites auprès d'autres municipalités avec des réseaux routiers semblables aux nôtres, afin d'établir des comparatifs de coûts au kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des nouveaux contrats de déneigement présentent des augmentations notables, entre autre en considération du climat changeant et incertain des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre prévoit une durée de la période de déneigement du 1<sup>er</sup> novembre de chaque année au 31 avril de l'année suivante, soit 45 jours plus longs que la majorité des contrats des municipalités consultées en guise de comparatif;



- CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années les demandes afin de prioriser le déneigement sur certains chemins, soit pour le transport scolaire ou pour des travailleurs qui partent tôt le matin travailler à l'extérieur a considérablement augmenté, ce qui fait en sorte que la charge de travail a ainsi proportionnellement augmenté afin de satisfaire les exigences de cette nouvelle réalité;
- CONSIDÉRANT QU' aucune clause d'ajustement pour le carburant n'est incluse dans le contrat et que l'entrepreneur doit prévoir un « tampon » pour les augmentations possibles;
- CONSIDÉRANT QUE suite aux négociations les deux parties se sont entendues sur un prix de 269 900\$ pour l'année 2018-2019, et d'un montant de 280 696\$ pour l'année 2019-2020, soit une indexation de 4%, conditionnel à l'approbation du Conseil municipal;
- CONSIDÉRANT QUE les deux parties peuvent s'entendre sur deux années supplémentaires (2020-2021 et 2021-2022) à un tarif indexé à 2,25% annuellement;
- CONSIDÉRANT QUE pour ces deux années supplémentaires le contrat peut être renouvelé par acceptation du Conseil (par résolution) et de l'entrepreneur avant le 7 août 2020 pour une période n'excédant pas le 30 avril 2022;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si récité au long;
- QUE ce Conseil accepte la soumission négociée telle que décrite dans le préambule;
- QUE l'entrepreneur sera tenu de respecter les conditions du contrat tel que décrite dans celui-ci.

**ADOPTÉE**

Période de questions : Aucune période question



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2018-09-223**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 11 septembre 2018 soit close à 20h16.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2018.

---

Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier